


Visites maternité



Charte du séjour en maternité.

Disponible sous le QR code >>



En lien avec notre charte, nous préconisons de préserver le repos des mamans et des nouveau-nés en maternité et de réserver les visites au second parent ainsi qu'aux frères et sœurs du nouveau-né, en l'absence de maladie ou d'autres symptômes respiratoires.



La présence du 2nd parent est acceptée la nuit en chambre individuelle, suivant le protocole en vigueur.